



## **Eléments de réflexion pour le groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population sur le thème « Formation-Qualification »**

### **L'utilisation du recensement de la population à l'Observatoire Régional des Métiers**

**Janvier 2012**

---

En tant qu'Observatoire Régional Emploi Formation, le recensement de la population est une source extrêmement précieuse pour nos travaux puisqu'elle est la seule nous permettant d'avoir des informations sur l'emploi total et des informations détaillées par métier (PCS à 4 chiffres) même si l'on peut regretter qu'elle ne nous permette pas d'identifier l'emploi public ou les situations de multi activités par exemple.

Concernant la formation, nous utilisons la question Q9 (« Quel(s) diplôme(s) avez-vous ? ») pour pouvoir par exemple connaître le niveau de diplôme des individus par métier. Cette question est donc indispensable à nombre de nos travaux. Cependant les modalités de réponse à cette question ne correspondent pas forcément exactement à nos besoins.

Pour les plus bas niveaux de diplôme, nous n'avons besoin d'identifier que la catégorie « non diplômé », autrement dit nous n'utilisons jamais le distinguo entre les 5 premières modalités (« vous n'avez pas été scolarisé », « aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège », « aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège », « CEP », « BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges »).

Pour les diplômes de niveau V, nous regroupons Cap et Bep.

Pour les bacheliers il nous semble qu'il serait utile de distinguer les trois types de bac au lieu de regrouper bac technologique et bac professionnel, en lien avec la réforme de la voie technologique de 2010 qui vise notamment à mieux distinguer ces deux baccalauréats l'un de l'autre.

Enfin, pour nous, la plus grosse limite de cette question a trait aux diplômes du supérieur.

- Dans un contexte d'élévation du niveau de formation de la population il nous semble que les modalités de réponse concernant l'enseignement supérieur ne sont plus adaptées parce que pas assez développées.
  
- De plus, les conditions d'insertion professionnelle ne sont pas les mêmes pour tous les diplômés de l'enseignement supérieur et des différences importantes existent notamment entre les 2èmes et les 3èmes cycles. Ces deux niveaux devraient donc être distingués.
  
- Enfin, la réforme du LMD devrait maintenant être prise en compte, certaines terminologies devant alors être modifiées.
  
- On pourrait ainsi distinguer 4 niveaux de l'enseignement supérieur :
  - o BTS, DUT, DEUG, diplômes des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
  - o Licence
  - o Master 1 ou autre diplôme de niveau bac+4
  - o Master 2, DEA, DESS, écoles de commerce, écoles d'ingénieur, Doctorat